

<https://ecoleetsociete.se-unesa.org/Les-Segpa-dans-le-nouveau-college-a-la-rentree-2016>



école & société

# Les Segpa dans le nouveau collège à la rentrée 2016

- Éducation - Collège 2016 - Projet ministériel -

Publication date: mercredi 7 octobre 2015

---

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

---

Le ministère prépare un arrêté relatif aux sections d'enseignement général et professionnel adapté, qui sera présenté au CSE du 15 octobre. Cet arrêté définit les enseignements et présente la grille horaire, en les adaptant au nouveau cadre du collège, et notamment à l'arrêté du 19 mai 2015.

Cet arrêté complète la [circulaire SEGPA](#) qui maintient l'existence de la structure en tentant de la rendre plus inclusive. Les grilles horaires s'inscrivent dans la continuité de l'existant. Les élèves de SEGPA bénéficieront du même volume horaire, qui atteint toujours, par exemple, 31h30 en 3ème. C'est beaucoup, mais difficile de faire autrement au vu des objectifs fixés, dont la préparation du DNB.

Du côté des enseignements, la Prévention Santé Environnement (PSE) en 3ème disparaît des grilles horaires, mais ses contenus sont de fait intégrés dans les horaires de « découverte professionnelle ».

L'article 2 précise qu'un enseignement de complément de découverte professionnelle est proposé aux élèves, de manière obligatoire, « afin de développer les compétences qui leur sont utiles pour une formation professionnelle ultérieure. » Comme les élèves de l'enseignement général, les élèves de SEGPA bénéficieront d'AP (accompagnement personnalisé) et d'EPI (Enseignements pratiques interdisciplinaires).

Consultez ci-dessous l'arrêté et la grille horaire.